

Duc a décidé « que le moment était venu de changer l'administration du Grand-Duché, en donnant une démission honorable aux membres du gouvernement tout en les remerciant pour les services qu'ils ont rendus au pays et en les priant de continuer la marche des affaires jusqu'à ce que le Souverain ait nommé leurs successeurs ».

Le 22 septembre 1853 cette démission honorable est accordée à Jean Ulveling, administrateur général des affaires communales, ainsi qu'un traitement d'attente de 3450 frs à partir du 1. 10. 1853.

Le Gouvernement de la « situation » avait vécu, il fut remplacé par le gouvernement « d'autorité » SIMONS, WURTH-PAQUET, JURION, WELLENSTEIN, EM. SERVAIS.

L'ancien gouvernement ayant toujours disposé dans la Chambre des députés d'une majorité confortable, il va sans dire que l'accueil réservé par celle-ci à la nouvelle équipe était franchement froid pour ne pas dire hostile. Pendant 3 ans, le nouveau gouvernement se borna à régler les affaires purement intérieures ainsi que la question de l'union douanière. Il reculait, tout comme l'opposition d'ailleurs, devant toute solution extrême.

Rendu à la vie privée, Ulveling n'y resta pas longtemps. Le 29. 12. 1853 il est nommé membre de la commission administrative des Hospices civils de la ville de Luxembourg, et le 21. 3. 1854 directeur de la Caisse de Crédit Foncier avec un traitement de 4500 frs.<sup>o)</sup> A partir de 1855 il assumera en plus encore le poste de Directeur des Contributions et Accises ainsi que celui de Chef du Cadastre en 1857.

Il sera président du conseil de milices en 1855 et vice-président de ce conseil pour 1857 et 1858. En plus il représentera le pays en 1855 à la conférence postale de Vienne.

Voici des extraits d'une lettre de Jean Ulveling, adressée de Vienne à sa femme en date du 8 août 1855 :

« Dans ma première lettre je ne t'ai pas donné mon adresse, pour la bonne raison que je n'avais alors encore qu'un pied à terre temporaire dans une auberge à proximité du chemin de fer. Mais le même jour je me suis installé

« Zum goldenen Stern  
Brauelstätte beim Stadthausplatz  
im 2 ten Stock 29 »

« Je demeure au centre de la ville. J'occupe une chambre au second, au premier se trouve une restauration et au rez-de-chaussée et dans la cour devant la maison c'est l'estaminet. Le soir toute cette cour

---

<sup>o)</sup> Créé par une loi du 18 mars 1853, le Crédit Foncier ne donna pas les résultats escomptés. La loi fut abrogée le 21 février 1856 et l'institut en question fut remplacé par une Caisse d'Épargne.

Ce ne sera qu'en 1900 qu'aura lieu la création du Crédit Foncier actuel.